

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CRECHE FAMILIALE
DE GRETZ - TOURNAN**

Compte-rendu de la séance 7 Décembre 2015

L'an deux mille quinze, le sept décembre à vingt et une heures, les membres du Syndicat Intercommunal de la Crèche Familiale de Gretz-Tournan, légalement convoqués, se sont réunis 10, rue de Provins à Tournan en Brie, sous la présidence de Mme. Carmen CARPENTIER, Présidente.

Etaient présents :

Mme. CARPENTIER, M. MONGIN titulaires de Gretz-Armainvilliers, Mmes. BADOZ GRIFFOND, PORTE, suppléantes de Gretz-Armainvilliers

Mme. GAIR, M. SONTOT, titulaires de Tournan en Brie, Mme. MONOT suppléante de Tournan en Brie.

Était excusée : Mmes. COURTYTERA.

❶ Approbation du CR précédent:

Le Compte-rendu de la séance du 28 Septembre 2015 est adopté sans modification.

❷ Le point financier :

A ce jour, les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 71 % avec 77 % pour les dépenses à caractère général, 84 % pour les dépenses de personnel.

Pour les recettes de fonctionnement, l'année 2015 fera apparaître un supplément de 7.000 € pour les participations de famille ainsi qu'un surplus de 175.000 € au titre de la participation de la CAF.

L'exercice sera légèrement excédentaire (4.000 €), hormis l'excédent reporté : 414.986 €

Pour 2016, le Département redéfinira sa politique sur l'accueil des jeunes enfants et adressera dans les prochaines semaines les informations sur l'évolution du nouveau dispositif. La participation de la CAF, au vu des versements 2015, sera moindre.

En investissement, 15 % des dépenses prévues ont été réalisées.

❸ Le point sur les assistantes maternelles :

Un point est fait par Mme. CARPENTIER sur les effectifs ; la crèche compte 20 assistantes maternelles (10 dans chaque commune) ; pour 2016, 24 sorties d'enfants (14 Tournan et 10 Gretz) sont prévues ; 22 demandes (12 Gretz et 20 Tournan) ont été déposées.

Une réunion a eu lieu le 16 Novembre avec les AM sur Tournan.

En 2015, le 15 décembre, le Noël des enfants se fera à Gretz ; il convient de fixer une date à l'avance pour le Noël 2016 sur Tournan.

Embauches AM en 2016 : Mme. Carpentier présente l'étude dressée par M. Pourcine. Le coût en année N pour 2 AM serait, en moyenne, de 43.694 € et de 8.060 € en année N + 1 après participation de la CAF.

Ce point sera débattu lors du DOB 2016 en vue de l'établissement du budget.

❹ Logiciel paye :

Le devis proposé par SAGE pour l'établissement des payes pour l'année 2016 qui s'élève à 3.225,60 € est validé.

Ce n'est, toutefois, qu'une étape. Il convient de se renseigner sur les coûts engendrés par l'acquisition d'un logiciel comptable afin de ne plus faire appel aux services de la mairie d'Ozoir.

❺ Questions diverses :

Mme. Gair souhaite que lors de la réception des parents pour l'inscription de leurs enfants, il soit précisé que les participations des familles « sont fixées par la CAF et non par la crèche ».

Le CDG propose de nous associer à l'appel d'offres (sans engagement) qui sera finalisé pour 2017 en vue de l'établissement d'un devis « assurances du personnel » pour notre crèche. Le comité syndical est d'accord sur le principe.

La Présidente,
Carmen CARPENTIER

